

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) N° 540/2011 de la Commission du 25 mai 2011 portant application du règlement (CE) N° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique NOVODOR FC

de la société

VALENT BIOSCIENCES

numéro de dossier

n°2020-0013

*Considérant que l'approbation de la substance active *bacillus thuringiensis* subsp. *tenebrionis* contenue dans le produit a expiré, conformément au règlement (UE) N° 540/2011 susvisé,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	NOVODOR FC
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	VALENT BIOSCIENCES PARC AFFAIRES TELEBASE, 2 RUE CLAUDE CHAPPE, 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR, FRANCE
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	3 % - <i>bacillus thuringiensis</i> subsp. <i>tenebrionis</i>
Numéro d'intrant	9800280
Numéro d'AMM	9800280
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	30/04/2020
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	30/04/2020

A Maisons-Alfort, le

15 JAN. 2020

Caroline SÉMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)